

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**PEDD 008-1195/15/BC**

**■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation d'une convention avec l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée (ACELEM) pour la sensibilisation d'enfants par l'écriture et la lecture à la biodiversité terrestre**

**DEESV 15/13530/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions, dont une plus particulièrement axée sur la sensibilisation du public. En effet, pour faciliter l'adhésion aux changements proposés pour la préservation de notre environnement, il est nécessaire de communiquer sur les effets parfois néfastes de nos comportements, sur les nouvelles conduites à adopter mais également de comprendre les enjeux liés à la biodiversité.

Fort du succès rencontré par le projet réalisé en 2014-2015, relatif à la biodiversité terrestre, l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée propose cette année, de sensibiliser le jeune public sur la biodiversité terrestre. Une initiative constructive qui, par le biais de l'écriture et de la lecture, permettra de faire connaître à ces jeunes, leur environnement et l'intérêt pour chacun de respecter cette nature environnante.

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Le projet sera réalisé par les enfants, encadrés par des animateurs, du mois d'octobre 2015 au mois de septembre 2016.

Chaque Espace Lecture s'est saisi d'une thématique propre. On y retrouve abordé : la biodiversité urbaine, les abeilles, les plantes comestibles, le langage des fleurs par la découverte des différentes espèces, les jardins partagés et les pratiques de jardinage, l'utilité des insectes... Chacun proposera des animations en lien avec le thème choisi. Celles-ci seront toutes assorties de visites pour leur permettre, dans un premier temps, de s'immerger dans le thème retenu avant de pouvoir restituer leur apprentissage. Des recherches documentaires et des lectures seront intégrées à chaque projet. Bien entendu, les échanges seront permanents afin de mieux s'appropriier les enjeux et les effets de notre comportement.

La création d'un « livre objet » sera l'une des finalités du projet. Avec l'aide d'un artiste plasticien, chaque Espace Lecture apportera sa participation à la rédaction de textes et la production d'illustrations qui viendront évoquer l'univers de la nature. Des extraits de cette œuvre seront reproduits dans un fascicule, remis à chaque participant ; empreinte qui marquera la reconnaissance du travail effectué. Ce petit livret pourra aussi être distribué à tout autre destinataire.

Pour clore ce projet, il est proposé de réunir tous les acteurs pour une restitution de ces travaux. A cette occasion seront exposées les créations de chaque Espace Lecture. La charte éco citoyenne, écrite par les jeunes, y sera présentée et commentée. Ainsi, la restitution de la connaissance et le partage de l'information reçue assureront la pérennisation et la transmission d'un comportement éco citoyen.

L'action 28.6 du Plan Climat-Energie Territorial, propose que MPM soutienne les associations qui participeraient à cet effort collectif. Le projet présenté par Acelem entre pleinement en adéquation avec les critères posés, notamment la sensibilisation du public en lien avec les thématiques du Plan Climat.

Il est proposé d'approuver la convention ci-annexée avec l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée qui a pour objet de définir les modalités d'attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association.

Par ailleurs, l'hémicycle du Pharo sera mis à la disposition de l'association, pour organiser la journée de restitution de l'ensemble des travaux.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

### **Considérant**

- Qu'il convient de mettre en place les actions du Plan Climat-Energie Territorial et soutenir dans ce cadre, les associations qui œuvrent pour la sensibilisation du public dans les thématiques du Plan Climat.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Ecriture en Méditerranée relative aux modalités d'attribution d'une subvention de 16 000 euros.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement durable – Plan climat  
Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Propreté Environnement Développement  
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER